

Après une forte reprise en 2021 et 2022, la croissance économique des trois régions devrait progressivement ralentir, mais leur taux de chômage diminue

L'emploi s'est maintenu en 2020 malgré la forte contraction de l'activité économique

En 2020, la pandémie de coronavirus et les mesures d'endiguement adoptées pour freiner la transmission du virus ont provoqué une importante récession de l'économie belge, qui n'aura épargné aucune des régions. Une première estimation montre que le recul du PIB en volume aurait été de -6,1 % en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale et de -6,9 % en Région wallonne. Dans la majorité des branches marchandes, le repli de l'activité s'est révélé le moins fort en Flandre.

La contraction de l'activité économique s'est traduite en une réduction quasiment équivalente du volume de travail (heures travaillées). Grâce aux mesures massives mises en place par les pouvoirs publics (assouplissement des conditions d'accès au chômage temporaire et au droit passerelle), c'est en grande partie la durée du travail qui s'est adaptée afin de compenser ce recul du volume de travail, ce qui a permis de limiter les pertes d'emplois.

Une première estimation montre qu'à Bruxelles et en Flandre, l'emploi selon la région du lieu de travail, exprimé en moyenne annuelle, se serait stabilisé en 2020 (0,0 %) ; en Wallonie, par contre, il se serait légèrement replié (-0,2 %). L'augmentation du travail indépendant a soutenu la croissance de l'emploi de chacune des régions. L'emploi salarié, quant à lui, aurait reculé de 0,2 % à Bruxelles, de 0,3 % en Flandre et de 0,5 % en Wallonie, et ce malgré la progression soutenue de l'emploi salarié des branches « santé et action sociale » (dans les trois régions) et « administration publique et enseignement » (particulièrement à Bruxelles).

En 2020, la forte augmentation des navetteurs sortant de Bruxelles pour aller travailler dans les deux autres régions s'est interrompue, de sorte que la crise a provoqué un ralentissement plus important de la croissance de l'emploi des résidents bruxellois que de celle des résidents flamands et wallons. Toutefois, les éléments qui ont ralenti la croissance de la population active en 2020 (baisse du taux d'activité des jeunes, diminution du solde migratoire externe) ont également joué le plus fortement à Bruxelles, de sorte que le taux de chômage y a légèrement diminué (de 15,6 % en 2019 à 15,5 % en 2020), alors qu'il a légèrement augmenté en Flandre (de 5,9 % à 6,1 %) et en Wallonie (de 12,5 % à 12,6 %).

Parallèlement à la contraction du volume de travail, les rémunérations des salariés ont nettement reculé dans les trois régions du pays en 2020. Cela aurait été particulièrement le cas pour les salariés résidant à Bruxelles, sur-représentés dans les branches les plus affectées par la crise ; les moins touchés par ce recul auraient été les salariés résidant en Flandre. La diminution des revenus primaires a toutefois pu être compensée grâce aux mesures de soutien mises en place et aux stabilisateurs automatiques, de sorte que le revenu disponible réel des ménages aurait connu, sur le plan macroéconomique, une croissance positive dans les trois régions du pays : +1,4 % pour les ménages bruxellois, +1,2 % pour les ménages flamands et +1,9 % pour les ménages wallons. Pour ces derniers, la composante des revenus de remplacement occupe en effet un poids plus important dans le revenu disponible agrégé.

La reprise de l'activité économique en 2021-2022 est soutenue par les différents plans de relance tandis que la progression de l'emploi est encore perturbée par les conséquences de la crise

Dès le deuxième semestre de 2020, le redressement de l'activité économique a été prononcé dans l'industrie manufacturière et dans la construction. Ces secteurs d'activité retrouvent déjà leur niveau d'activité d'avant-crise dès 2021. À l'inverse, la reprise dans les branches de services, dont certaines sont encore soumises à des restrictions liées aux mesures sanitaires, s'annonce plus lente et se poursuivrait en 2022. Compte tenu de ces différences sectorielles et des tendances observées les années précédant la crise, notre projection pour la croissance du PIB en volume des régions s'établirait, pour 2021, à 4,8 % à Bruxelles, 5,8 % en Flandre et 5,7 % en Wallonie et pour 2022 à, respectivement, 3,1 %, 2,8 % et 3,0 %. Le niveau de PIB d'avant crise serait ainsi retrouvé en 2022 dans les trois régions.

Cette année et l'année prochaine, le marché du travail serait encore perturbé par les conséquences de la crise, notamment lors de la suppression des mesures de soutien. Par conséquent, la croissance de l'emploi resterait limitée durant cette période et certaines branches d'activité devraient encore faire face à des pertes d'emplois. Sur l'ensemble des années 2021-2022, la progression de l'emploi des résidents des trois régions serait semblable, de l'ordre de 0,8 % à 1,0 %. Les taux de chômage bruxellois et

flamand retrouveraient dès lors en 2022 leur niveau de 2020 tandis qu'en Wallonie, où la croissance de la population active serait moins vigoureuse, il serait même légèrement plus bas.

Les revenus primaires des ménages devraient enregistrer un important rebond en 2021, parallèlement au redressement du volume de travail. Dans le même temps, une bonne partie des mesures de soutien reste de mise en 2021. Par conséquent, et malgré la hausse de l'inflation, le revenu disponible réel des ménages devrait augmenter, en fonction de la région, de 1,5 % à 1,8 % en 2021. En 2022, par contre, la croissance du revenu disponible réel des ménages subirait un coup de frein (croissance comprise entre 0,0 % et 0,7 % en fonction de la région), principalement en raison de la suppression attendue des mesures de soutien. La croissance des prestations sociales de ces deux années serait néanmoins soutenue par la première phase de relèvement de la pension minimum et d'autres minima sociaux. Ce relèvement progressif se poursuit en 2023 et 2024.

La croissance de l'emploi s'accélère en 2023, puis ralentit les années suivantes, tout comme l'activité économique

Au cours de la période 2023-2026, la croissance du PIB en volume ne dépasserait pas 1,0 % par an en moyenne à Bruxelles tandis qu'elle atteindrait 1,5 % en Flandre et 1,3 % en Wallonie. Dans toutes les régions, la croissance du PIB ralentirait légèrement entre 2023 et 2026, parallèlement au ralentissement de la croissance de la zone euro et aux moindres impulsions fournies par les plans de relance.

Du côté du marché du travail, au cours de la période 2023-2024 tout d'abord, la croissance de l'emploi s'établit à un niveau plus élevé qu'en 2022 dans les trois régions, ce qui permet aux taux de chômage de diminuer nettement. Au cours de la période 2025-2026, la croissance de l'emploi ralentit quelque peu. L'augmentation de la population active, par contre, s'accélère, et ce dans les trois régions, suite au relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans. Les taux de chômage ne diminueraient par conséquent plus que très peu mais s'établiraient néanmoins en 2026 à des niveaux bas : 4,9 % en Flandre, 11,2 % en Wallonie et 13,6 % à Bruxelles.

Au cours de la période 2023-2026, le revenu disponible réel des ménages renouerait avec des rythmes de croissance davantage conformes à ce qui a été observé au cours des années précédant la crise sanitaire. Il progresserait ainsi de 1,6 % par an en moyenne à Bruxelles et en Flandre et de 1,4 % en Wallonie.

Le déficit des communautés et régions se stabilise à moyen terme mais à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire

Les finances publiques belges se sont fortement dégradées en 2020 à la suite de la récession et des mesures de soutien. Même si les finances du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale se sont davantage détériorées que celles des communautés et régions, la Communauté flamande, la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale ont néanmoins enregistré un déficit historiquement élevé en 2020.

La reprise de l'activité économique à partir de 2021 assure aux entités fédérées une progression de leurs recettes. Ce surcroît de recettes ainsi que le caractère temporaire de certaines mesures permettent aux déficits des entités fédérées de se résorber sur 2021-2022. Les soldes de financement se stabilisent ensuite, mais à des niveaux supérieurs à ceux d'avant la crise sanitaire, essentiellement en raison des plans d'investissement et de relance.

Les « Perspectives économiques régionales 2021-2026 » sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et Statistiek Vlaanderen.

Les perspectives régionales esquissent un scénario économique pour les trois régions. Elles consistent en une désagrégation des « Perspectives économiques 2021-2026 » pour l'économie belge publiées en juin 2021 par le Bureau fédéral du Plan. Cette projection tient compte de l'essentiel de l'information disponible en date du 2 juin 2021, en ce compris les plans de relance belge et étrangers. Elle n'anticipe pas les éventuelles mesures de relance supplémentaires ou mesures d'économies budgétaires que les gouvernements sont susceptibles de prendre à l'avenir.

L'exercice de désagrégation régionale est généralement réalisé à l'aide de clés de répartition régionale endogènes, c'est-à-dire déterminées par un ensemble d'équations estimées par des méthodes statistiques. Il s'agit donc d'une approche de type « top-down ». Le compte des communautés et régions constitue toutefois une exception. Ce compte est en effet déjà le résultat de l'agrégation des comptes individuels des différentes entités.

La publication "Perspectives économiques régionales 2021-2026" peut être consultée et téléchargée via le site www.plan.be.

Pour plus d'informations : Delphine Bassilière, 02/507.74.58, db@plan.be, Filip Vanhorebeek, 02/507.74.12, fvh@plan.be

Chiffres-clés de la projection régionale

	2019	2020	2021	2022	2023-2026
1. Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	1.7	-6.3	5.5	2.9	1.4
Région de Bruxelles-Capitale	2.1	-6.1	4.2	3.1	1.0
Région flamande	1.7	-6.1	5.8	2.8	1.5
Région wallonne	1.6	-6.9	5.7	3.0	1.3
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)					
Royaume	2.9	-6.8	10.0	1.8	1.8
Région de Bruxelles-Capitale	1.8	-6.1	10.3	1.1	1.8
Région flamande	3.0	-6.9	10.4	2.0	1.8
Région wallonne	3.6	-6.9	8.7	1.8	1.9
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	0.2	-6.8	5.2	2.9	0.6
Région de Bruxelles-Capitale	0.8	-6.9	4.5	3.3	0.4
Région flamande	-0.0	-6.4	5.2	2.7	0.7
Région wallonne	0.6	-7.7	5.7	3.0	0.6
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)					
Royaume	0.7	-4.2	2.0	3.2	1.0
Région de Bruxelles-Capitale	0.6	-4.4	1.7	3.0	0.8
Région flamande	0.8	-4.0	2.1	3.3	1.1
Région wallonne	0.7	-4.8	2.3	3.0	0.9
5. Emploi intérieur (1)					
Royaume	1.6	-0.0	0.7	0.2	0.8
Région de Bruxelles-Capitale	1.4	0.0	0.2	0.1	0.5
Région flamande	1.8	0.0	0.8	0.2	0.8
Région wallonne	1.2	-0.2	0.7	0.2	0.7
6. Population active occupée (1)					
Royaume	1.6	-0.0	0.7	0.2	0.7
Région de Bruxelles-Capitale	2.2	0.2	0.3	0.7	1.3
Région flamande	1.6	-0.1	0.8	0.1	0.7
Région wallonne	1.4	0.0	0.7	0.2	0.7
7. Revenu disponible net des ménages (en termes réels) (1)					
Royaume	3.2	1.4	1.7	0.5	1.5
Région de Bruxelles-Capitale	3.2	1.4	1.5	0.0	1.6
Région flamande	3.3	1.2	1.6	0.7	1.6
Région wallonne	2.9	1.9	1.8	0.3	1.4
	2019	2020	2021	2022	2026
8. Taux de chômage (définition BFP) (4)					
Royaume	8.9	9.1	8.7	9.0	7.7
Région de Bruxelles-Capitale	15.6	15.5	15.6	15.5	13.6
Région flamande	5.9	6.1	5.7	6.1	4.9
Région wallonne	12.5	12.6	12.3	12.3	11.2
9. Taux d'emploi (15-64 ans)					
Royaume	67.8	67.7	68.2	68.3	69.9
Région de Bruxelles-Capitale	59.3	59.2	59.3	59.3	60.6
Région flamande	72.5	72.4	73.0	73.0	74.7
Région wallonne	62.3	62.4	62.9	63.0	64.6
10. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)					
Région de Bruxelles-Capitale	-616	-1275	-1588	-1139	-1236
Commission communautaire commune	6	-4	-36	-37	-50
Communauté flamande (5)	360	-5686	-3718	-2260	-2201
Région wallonne	-499	-2231	-3023	-1722	-1911
Communauté française	-333	-1677	-952	-827	-1272

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Région flamande.

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPES, Statistiek Vlaanderen sur base des comptes régionaux (ICN).